



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-191

Services Techniques Administratifs

Objet : Via Ferrata – Ouverture

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu les articles L.212.1 et L212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2022-137 portant réglementation et ouverture de la Via Ferrata du 30 juin au 15 octobre de chaque année ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-168 portant sur le report d'ouverture de la structure du 30/06/2024,

Vu la 2^{ème} visite de maintenance et d'ouverture de la Via Ferrata du 15 juillet 2024,

Considérant que les névés en place lors de la visite du 24/06/2024 ont disparues,

Considérant que la maintenance et le câblage ont été effectués et que notre prestataire a émis un avis favorable à son ouverture,

ARRETE

Article 1 :

La Via Ferrata est ouverte à compter du 15 juillet 2024.

Article 2 :

L'arrêté n°2024-168 du 25 juin 2024 est abrogé,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Maison du Tourisme
- Service Activités de pleine nature – Arlysère
- La Gendarmerie
- Le Centre de Secours
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Fait à Ugine, le 15 juillet 2024

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint

